

# Abaissement du taux d'intérêt technique

Caisse de prévoyance du  
domaine des EPF

Information et décision de l'Organe paritaire

# Historique des modifications 1

- Situation jusqu'au 30.06.2008
  - Primauté de prestations: 60% du dernier sal. assuré;
  - Plan de base (CDI) et plan complémentaire (CDD et hauts salaires)
- Changements au 1.07.2008
  - Primauté de cotisations
  - Cotisations employeur min. 11% des salaires assurés
  - Réduction cotisations entre 45 et 55 ans pour 7 ans
  - Droit acquis à 95% de la rente de retraite dès 56 ans
  - Répartition cotisations 60% employeur : 40% assuré

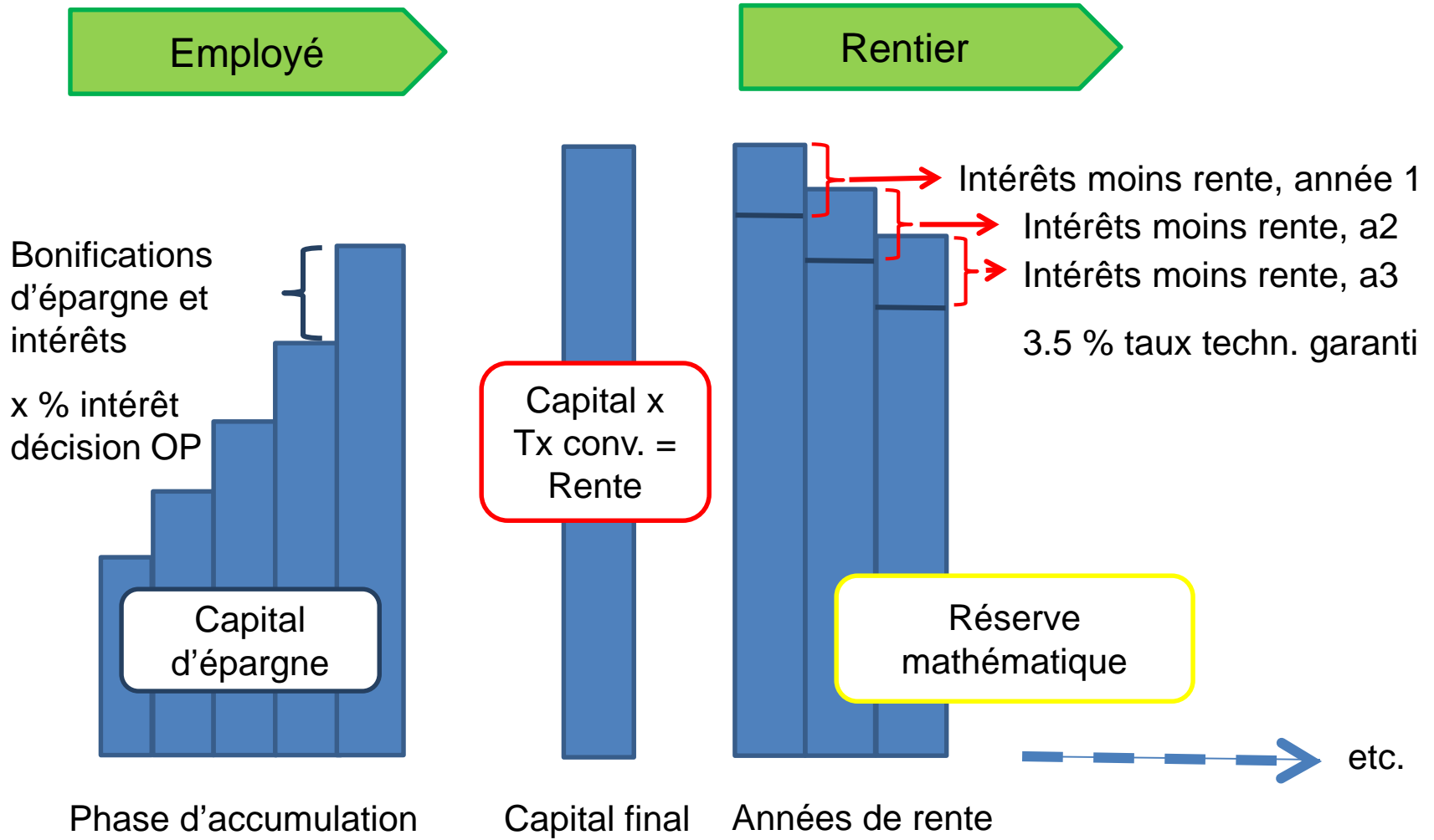
# Historique des modifications 2

- Changements au 1.07.2012
  - Adaptation à l'espérance de vie croissante → taux de conversion passait de 6.53 à 6.15% → baisse 6.2%
  - Maintien des prestations
  - Réserve dissoute et capital individuel crédité de 6.2%
  - Cotisations employeur min. 11% des salaires assurés
  - Répartition cotisations 64% employeur : 36% assuré
  - Cotisations assurés diminuaient

# Historique des modifications 3

- Changements au 1.01.2015
  - Taux technique de 3.5 à 2.75% → taux de conversion passe de 6.15 à 5.65% → baisse 8.85%
  - Maintien des prestations
  - Réserve en création et capital individuel sera crédité de 8.85%
  - Répartition cotisations 64% employeur : 36% assuré
  - Cotis. employeur et assurés augmentent
- Changements au 1.07.2015
  - Fin réduction cotis. entre 45 et 55 ans pour 7 ans

# Parcours du capital de prévoyance



# Décisions Commission de caisse

**Dès le 1.01.2015**

- Taux d'intérêt technique: 2.75%
- Taux de conversion à l'âge de 65: 5.65%  
aujourd'hui 6.15%, moins 8.85 %

Création de réserves techniques  
(Abaissement taux d'intérêt technique + longévité)

2012	2.2%	+	0.3%	=	2.5%
2013	2.2%	+	0.3%	=	2.5%
2014	2.2%	+	0.3%	=	2.5%

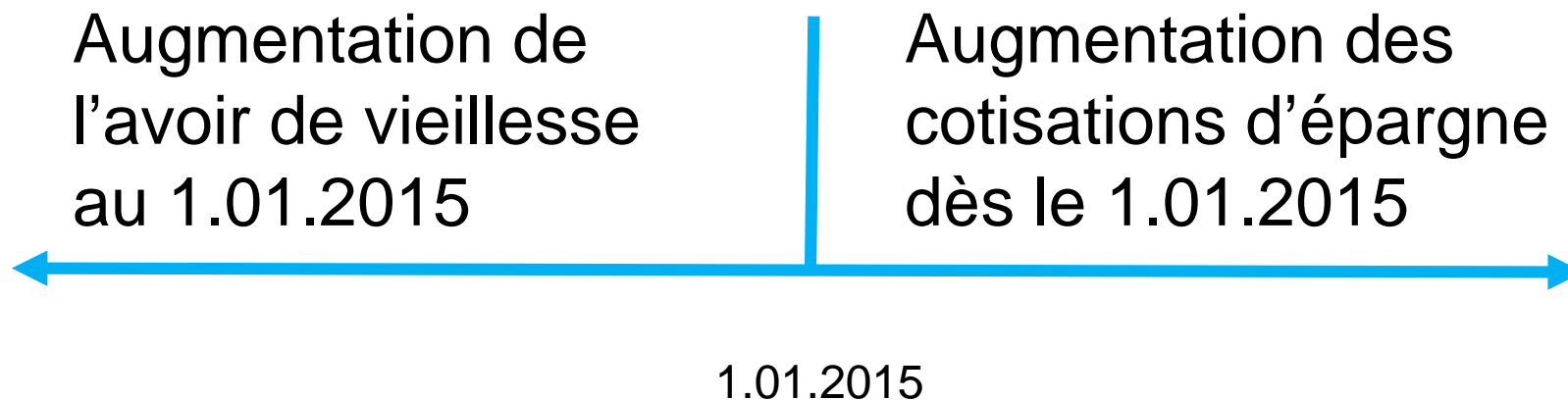
# Maintien du niveau des prestations

- Commission de caisse de PUBLICA le 18.12.2012

- Conseil fédéral le 15.03.2013

Afin d'atténuer les effets de l'abaissement du taux d'intérêt technique de PUBLICA, applicable à partir du 1er janvier 2015, le Conseil fédéral a adopté lors de sa séance d'aujourd'hui des recommandations qui permettront aux organes paritaires d'élaborer des mesures d'accompagnement.

# Mesures



Compense le passé

Compense le futur



# Cotisations ordinaires des assurés actifs dès le 1.01.2015

## **Situation**

Depuis le 1.07.2012, les cotisations d'épargne et les primes de risque sont réparties à raison de 64:36 entre l'employeur et les collaborateurs.

La prime de risque peut être réduite d'1% dès le 1.01.2015.

L'effort financier de l'employeur est à la limite légale inférieure

## **Décision de l'Organe paritaire**

La répartition des cotisations devrait être maintenue et les cotisations à l'épargne augmentées de 8.85 %.

# Cotisations ordinaires des assurés actifs dès le 1.01.2015

Plan Professeurs et/ou plan cadres 2 (Echelons de fonctions 13 à 15)									
Aujourd'hui				01.01.2015			Delta aujourd'hui - nouveau		
Âge	Professeur	EPFL	Total	Professeur	EPFL	Total	Professeur	EPFL	Total
18	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
22	5.15%	9.15%	14.30%	5.60%	10.00%	15.55%	0.45%	0.85%	1.25%
35	6.30%	11.20%	17.50%	6.85%	12.20%	19.05%	0.55%	1.00%	1.55%
45	9.75%	17.35%	27.10%	10.60%	18.90%	29.50%	0.85%	1.55%	2.40%
55	12.25%	21.75%	34.00%	13.35%	23.70%	37.00%	1.10%	1.95%	3.00%

Plan cadres 1 (Echelons de fonctions 10 à 12)									
Aujourd'hui				01.01.2015			Delta aujourd'hui - nouveau		
Âge	Collab.	EPFL	Total	Collab.	EPFL	Total	Collab.	EPFL	Total
18	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
22	4.20%	7.50%	11.70%	4.55%	8.15%	12.70%	0.35%	0.65%	1.00%
35	5.35%	9.55%	14.90%	5.85%	10.40%	16.20%	0.50%	0.85%	1.35%
45	8.80%	15.60%	24.40%	9.60%	17.00%	26.60%	0.80%	1.40%	2.20%
55	11.25%	20.05%	31.30%	12.25%	21.85%	34.10%	1.00%	1.80%	2.80%

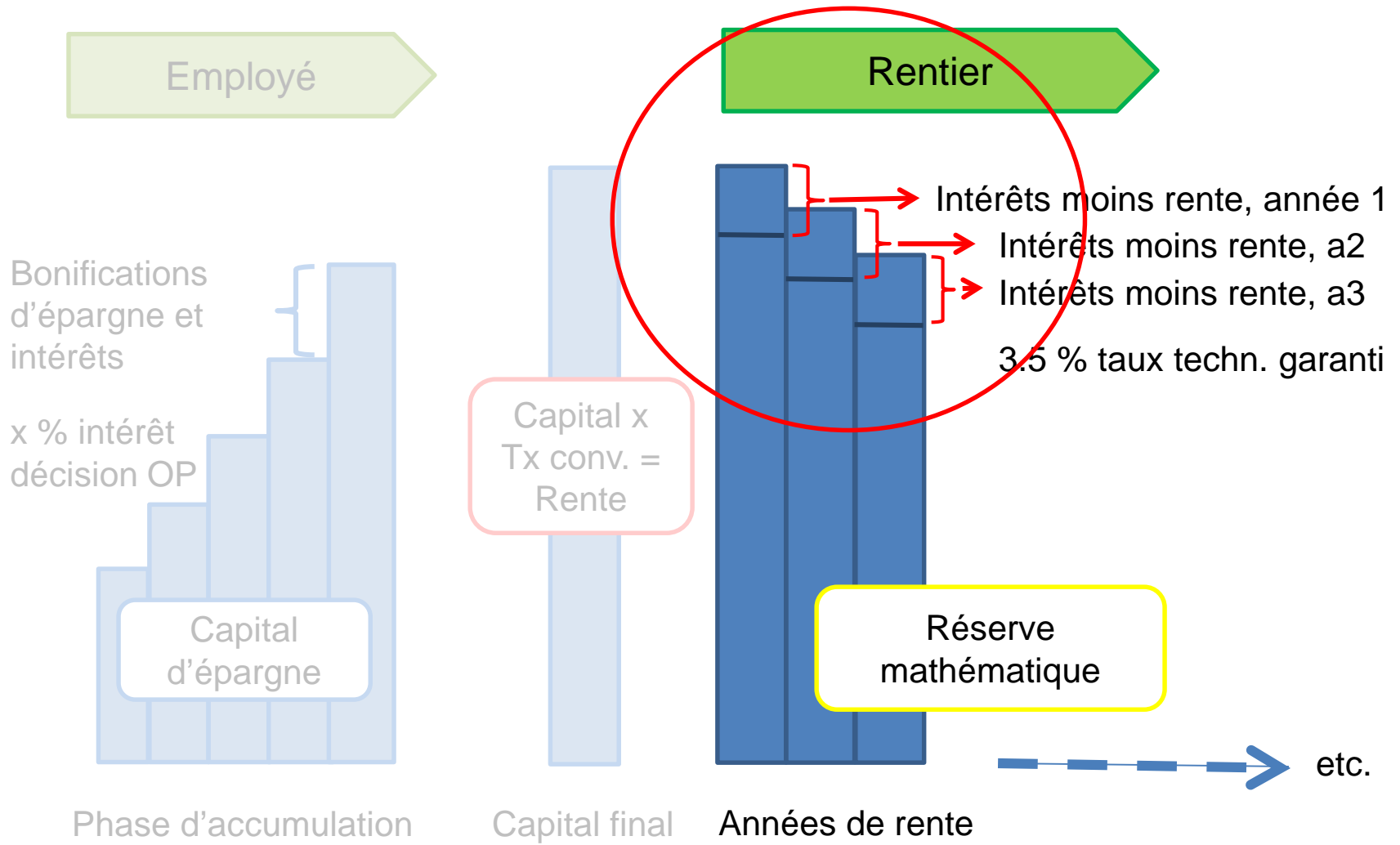
Plan standard									
Aujourd'hui				01.01.2015			Delta aujourd'hui - nouveau		
Âge	Collab.	EPFL	Total	Collab.	EPFL	Total	Collab.	EPFL	Total
18	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
22	4.20%	7.50%	11.70%	4.55%	8.15%	12.70%	0.35%	0.65%	1.00%
35	5.35%	9.55%	14.90%	5.85%	10.40%	16.20%	0.50%	0.85%	1.35%
45	7.85%	13.90%	21.75%	8.55%	15.15%	23.70%	0.70%	1.25%	1.95%
55	10.35%	18.35%	28.70%	11.25%	20.00%	31.25%	0.90%	1.65%	2.55%

Risque									
Aujourd'hui				01.01.2015			Delta aujourd'hui - nouveau		
	Prof+Collab.	EPFL	Total	Prof+Collab.	EPFL	Total	Prof+Collab.	EPFL	Total
	1.10%	1.90%	3.00%	0.75%	1.25%	2.00%	-0.35%	-0.65%	-1.00%

# Augmentation avoir de vieillesse des actifs

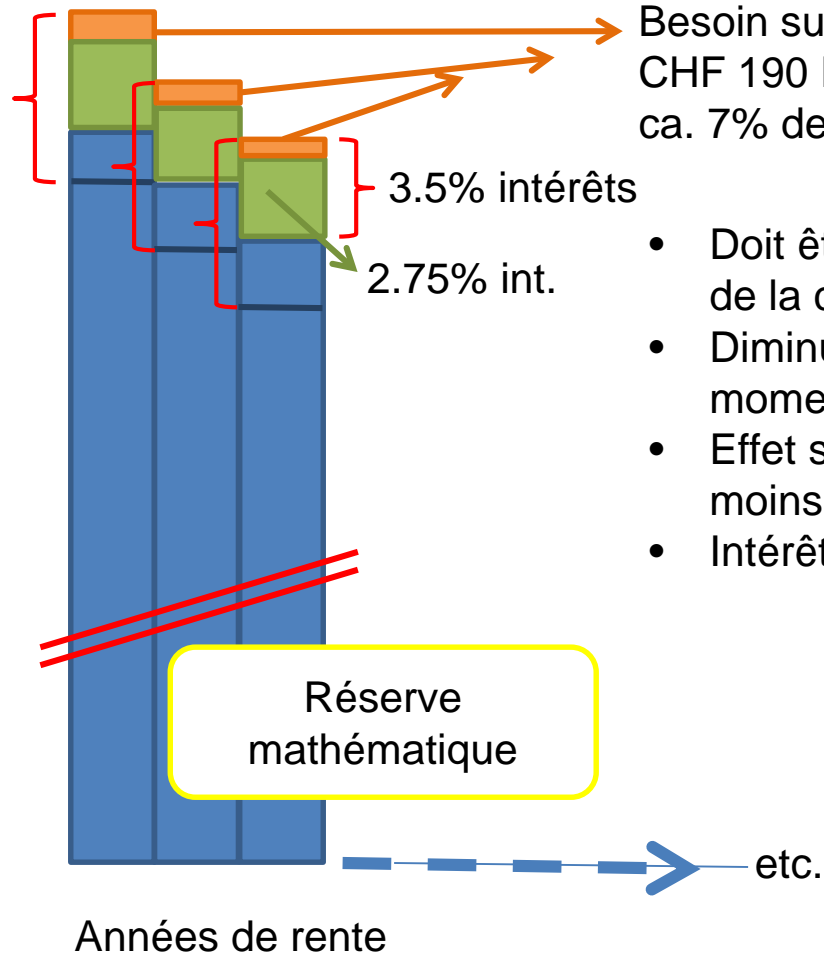
- Une compensation complète nécessite une bonification de 8.85% de l'avoir de vieillesse
- La Commission de caisse a décidé de constituer des réserves qui donnent un total de 6.6% au 1<sup>er</sup> janvier 2015
- L'Organe paritaire pense que le solde pourra être financé par les excédents de l'assurance risque des années 2012 à 2014.
- L'Organe paritaire décide de sa propre compétence de la répartition des réserves.

# Situation des rentes



# Situation des rentes

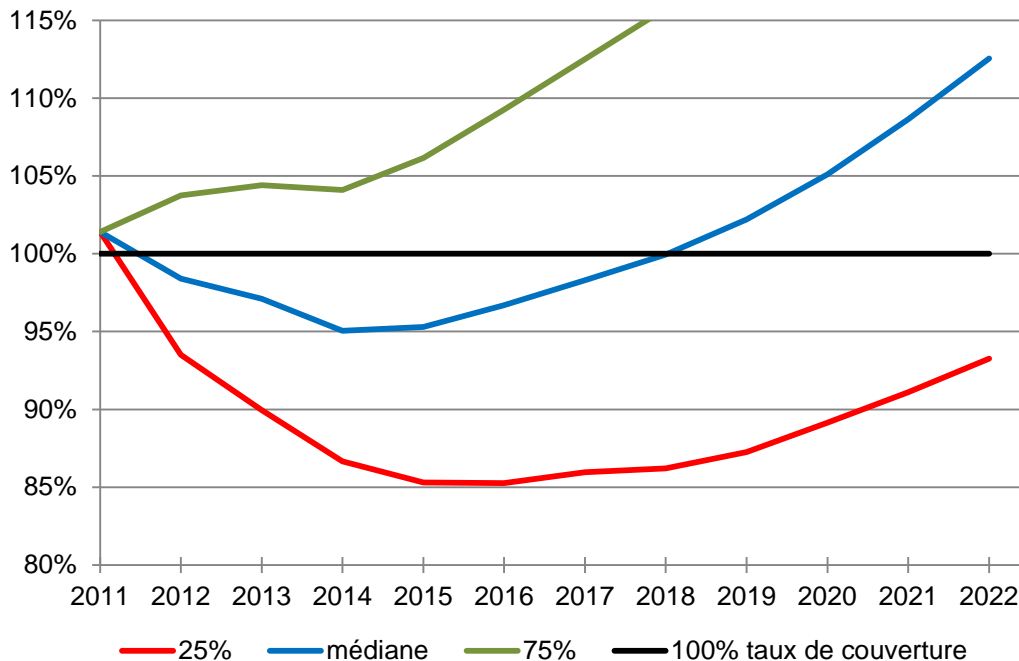
Rente garantie (en francs) à 3.5% d'intérêt et prélèvements sur le capital



- Doit être financé par la fortune de la caisse
- Diminue le taux de couverture au moment du changement
- Effet stabilisant à long terme, moins d'engagements courants
- Intérêt plus proche de celui des actifs

# Projection du taux de couverture

**Projection stochastique du taux de couverture**  
**Diminution à 2.75%, Caisse de la Confédération**



Risque d'une sous-couverture temporairement plus élevé

Fin de la réduction des cotisations pour un financement soigné pendant ce laps de temps

# Planification

- 18.12.2012 Décision Commission de caisse
- 18.12.2012 Information caisses de prévoyance
- 19.12.2012 HR-Newsletter, information aux employeurs  
Information de la presse  
Mise en ligne différentes informations sur [www.publica.ch](http://www.publica.ch)
- 03./04.2013 Calculs détaillés pour les caisses de prévoyance
- 05.2013 Information dans le journal PUBLICA
- 11.2013 Informations supplémentaires dans le journal PUBLICA
- 12.2013** **Décision de l'OP concernant la répartition et les mesures supplémentaires**
- 04.2014 Information détaillée permettant une décision aux assurés
- 05.2014 Information supplémentaire dans le journal PUBLICA
- 01.01.2015 Mise en vigueur de nouveaux taux technique et de conversion
- 03.2015 Certificats personnels avant & après diminution du taux de conversion